

Fait conformément à l'Acte 10 & 11 Vict. chap. 49.

P. B. Valois Recenseur.

du dit

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MOULINS, MANUFACTURES, Etc., MISE DE CAPITAL, FORCE MOTRICE, PRODUCTION, Etc.	Nombre des personnes qui y sont généralement employées.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES PAR LE RECENSEUR.
39.	40.	41.

MAISONS.					Boutiques; Magasins, Auberges, Tavernes, etc., etc.	EDIFICES PUBLICS.	EDIFICES CONSACRÉS AU CULTE.
Brique, Pierre, Charpente, Pièces, ou autre genre de construction.	Nombre d'Étages.	Nombre de familles dans la maison.	Maisons non habitées.	Maisons en construction.			
31.	32.	33.	34.	35.	36.	37.	38.

SERMENT DU RECENSEUR.

Je, *P. B. Valois* Recenseur de la Division de Recensement, numéro *huit* de la *Paroisse de St. Souverain* dans le Comté de *Montreal*, déclare sous mon serment que les feuilles ci-annexées, marquées "Recensement personnel," et numérotées de 1 à *23* consécutivement, et les feuilles marquées "Recensement agricole," et numérotées de 1 à *3*, contiennent un Recensement complet et détaillé du dit District, et que le dit Recensement a été soigneusement et fidèlement fait par moi, conformément aux instructions que j'ai reçues à cet égard, et que le rapport d'icelui est vrai et correct au meilleur de ma connaissance.

Assermenté devant moi,
à *Montreal*
ce *1* jour de *Février* 1852.
W. H. L. P.

P. B. Valois